

### République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

# DECISION N° DC.23.022 portant sur

# La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2022-013 lot n°1 relatif aux travaux d'extension de l'école primaire du Moulin

Le Maire.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### DECIDE

**Article 1**er : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2022-013 lot n°1 relatif aux travaux d'extension de l'école primaire du Moulin à Ingré dont le titulaire est la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids, 45140 INGRÉ.

Dans le cadre des travaux de voirie du lot 1, il est nécessaire d'agrandir de 40m² la surface d'enrobé pour une meilleure finition.

En conséquence, la plus-value est de 2 280,00 € HT, soit 2 736,00 € TTC

Le montant initial du marché est de : 27 849,00 € HT, soit 33 418,80 € TTC

Le nouveau montant du marché est de : 30 129,00 € HT, soit 36 154,80 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

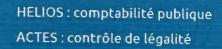
A Ingré, le 2 2 MAI 2023

Le Maire Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Transmis au représentant de l'Etat le : 2 2 MAI 2023
Publié ou notifié-le : 2 2 MAI 2023
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DC\_23\_0022

Objet:

modification en cours d'exécution n°1 du marché 2022-013 lot n°1 relatif aux travaux d'extension de

ZOZZ-015 (OC II TTEIBUIT BUX CIAVAUX (

l'école primaire du Moulin

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-05-22 00:00:00+02

Nature de l'acte:

Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

1.1 - Marchés publics

Identifiant unique:

045-214501694-20230522-DC\_23\_0022-AR

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive:

| Fichier   | Туре            | Taille   |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier  | text/xml        | 948 o    |
| Nom métier : 045-214501694-20230522-DC_23_0022-AR-1-1_0.xml |                 | 7 .0 0   |
| Document principal (Acte réglementaire)                     | application/pdf | 216.4 Ko |
| Nom original : DC.23.022 - MECE BSTP .pdf                   | opplicación/pai | 210.410  |

Nom métier:

99\_AR-045-214501694-20230522-DC\_23\_0022-AR-1-1\_1.pdf

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                      | Message                            |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 22 mai 2023 à 15h16min40s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 22 mai 2023 à 15h16min41s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 22 mai 2023 à 15h16min42s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 22 mai 2023 à 15h16min52s | Reçu par le MI le 2023-05-22       |